



Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_13-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÁTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

DEL2026_13 - Affaires financières : Budget annexe La Rocterie - Approbation du compte de gestion 2025

Rapporteur :

Le compte de gestion est un document élaboré par le service de gestion comptable (SGC) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget annexe de La Rocterie pour l'année écoulée, selon une présentation analogue à celle du compte administratif présenté par le Président du CCAS.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget annexe de la Rocterie.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-13 et L. 123-6,

VU le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2025 retraçant l'ensemble des opérations budgétaires du budget annexe de La Rocterie,

VU le compte administratif du budget annexe La Rocterie pour l'exercice 2025, présenté par le Président du CCAS,

CONSIDERANT que le compte de gestion du Trésorier Municipal et le compte administratif 2025 du budget annexe La Rocterie sont concordants et présentent les mêmes résultats,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_13-DE

S'LO

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	723 427,59	746 501,86
INVESTISSEMENT	21 085,40	40 271,05
TOTAL	744 512,99	786 772,91

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion comptable du budget annexe La Rocterie du CCAS dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2025.
- **DONNE QUITUS** au Trésorier Municipal pour sa gestion de l'exercice 2025.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 04/05/26

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le jeudi 30 avril 2026

Le Président,
Stéphane Nicoleau

La secrétaire de séance,
Monique Fichet

